

AUJOURD'HUI Pas d'épisode de pollution prévu dans les départements du Nord, Pas-de-Calais, Aisne, Oise, Somme.

DEMAIN

Niveau d'information et recommandation prévu dans le département du Pas-de-Calais.

Pas de niveau d'information et recommandation prévu dans les départements du Nord, Aisne, Oise et Somme.

Avant-hier

26/12/2019

Hier

27/12/2019

Aujourd'hui

28/12/2019

Demain

29/12/2019

Polluants et seuils dépassés en µg/m ³		Polluants et seuils dépassés en µg/m ³		Zone(s) concernée(s) par le dépassement du seuil réglementaire	Polluants et seuils prévus en µg/m ³		Polluants et seuils prévus en µg/m ³	
Particules PM10	Ozone	Particules PM10	Ozone		Particules PM10	Ozone	Particules PM10	Ozone
Moyenne journalière	Moyenne horaire	Moyenne journalière	Moyenne horaire		Moyenne journalière	Moyenne horaire	Moyenne journalière	Moyenne horaire
				Nord				
				Pas-de-Calais			50	
				Somme				
				Aisne				
				Oise				

Légende

En cas de risque de pollution atmosphérique important, un dispositif préfectoral comportant deux niveaux est mis en place :

	Niveau d'alerte
	Niveau d'alerte sur persistance
	Niveau d'information et de recommandation
	Aucun niveau atteint
µg/m ³	Microgramme par mètre cube d'air = un millionième de gramme

1^{er} niveau : information et recommandation → des recommandations sanitaires et comportementales sont préconisées

2^{ème} niveau : alerte → en plus des recommandations sanitaires et comportementales du 1^{er} niveau, des mesures obligatoires pour la réduction des émissions de polluants sont mises en place par les Préfets.

Le **niveau d'alerte sur persistance** est déclenché lorsque le niveau d'information et recommandations est prévu pour le jour même et le lendemain.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES

L'Agence Régionale de la Santé recommande :

Il est recommandé aux personnes sensibles et vulnérables (femmes enceintes, nourrissons, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies respiratoires ou cardiovasculaires, asthmatiques) de :

- En cas d'épisode de pollution dû aux particules en suspension PM10, aux oxydes d'azote ou au dioxyde de soufre :

Limiter leurs activités sportives et physiques intenses en plein air, autant en plein air qu'à l'intérieur

Limiter leurs déplacements sur les grands axes routiers et leurs abords en période de pointe pour être moins exposé

- En cas d'épisode de pollution dû à l'ozone :

Limiter les activités physiques et sportives intenses en plein air, celles à l'intérieur peuvent être maintenues

Pour la population générale : il n'est pas nécessaire de modifier ses activités habituelles

Dans tous les cas, en cas de symptômes, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou de votre médecin traitant.

Le Préfet (les Préfets) recommand(ent) :

Par mesure de prévention, il est préférable dans le cadre de vos déplacements d'utiliser les moyens de transport les moins polluants, tels que la mobilité "active" (vélo, marche, ...), les transports en commun, le covoiturage ou à défaut de réduire votre vitesse de circulation.

Il est également recommandé de maîtriser vos consommations énergétiques, liées au chauffage lors de l'utilisation de celui-ci, en modérant la température du logement et en limitant le chauffage d'appoint non performant, notamment au bois et au charbon.

Les acteurs économiques (industrie et agriculture) sont également invités à réduire les émissions de polluants dans le cadre de leurs activités.

Pour rappel, le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit et ce, toute l'année.

Le détail des mesures recommandées est disponible auprès des préfetures.

EXPLICATION DU PHENOMENE ET PREVISIONS POUR AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Les poussières en suspension trouvent pour origines principales le chauffage, les activités économiques (industrielles et agricoles) et le trafic automobile.

Le département du Pas-de-Calais (principalement la zone littorale) est concerné par cet épisode de pollution.

Celui-ci s'explique par des conditions anticycloniques associées à des températures assez basses et des vents faibles peu favorables à la dispersion des polluants.

Au vu des conditions météorologiques et des niveaux de particules actuellement mesurés, les concentrations de ce polluant devraient dépasser le niveau d'information et de recommandation sur le littoral du Pas-de-Calais le 29 décembre 2019.

Suivi de la pollution en temps réel et prévision actualisée	Suivi du dispositif et mesures d'urgence	Effets de la pollution atmosphérique sur la santé
www.atmo-hdf.fr 06 76 41 28 61 (zones Nord- Pas-de-Calais) 06 87 76 73 81 (zones Aisne,Oise,Somme) S'abonner gratuitement aux alertes	http://www.prefectures-regions.gouv.fr 03 20 30 59 59 (préfecture Nord) 03 21 21 20 00 (préfecture Pas-de-Calais) 03 22 97 80 80 (préfecture Somme) 03 23 21 82 82 (préfecture Aisne) 03 44 06 12 34 (préfecture Oise)	https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/ 03 62 72 86 27
Chaque jour, notre prévision est disponible à partir de 12h00, après la validation et l'analyse des données. Les prévisions de la qualité de l'air sont susceptibles d'évoluer quotidiennement en lien avec le changement de situation et les		